

1985
12
DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

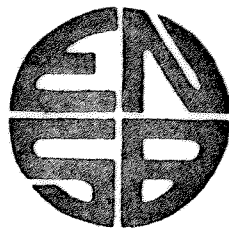
COLLECTE ET GESTION DE LA

TRADITION ORALE AU SUD DU SAHARA

DEGRAND Isabelle

ANNEE : 1985

21ème PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

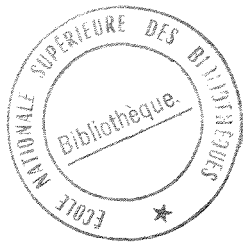
17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

COLLECTE ET GESTION DE LA TRADITION ORALE

AU SUD DU SAHARA



Isabelle DEGRAND

sous la direction de Monsieur Abdou Karim Diallo

Année 1985

2Ième Promotion

1985

12

DEGRAND (Isabelle) .- Collecte et gestion de la tradition orale, au sud du Sahara : mémoire / présenté par Isabelle Degrand . - Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires , 1985 .- 52f. ; 30 cm.

Memoire E.N.S.B : Villeurbanne : 1985 :

Tradition orale, collecte, Afrique Noire

Tradition orale, gestion documentaire, Afrique Noire

Etude des principales étapes de la chaîne documentaire,
pour l'exploitation d'un fonds de tradition orale.

PLAN

<u>INTRODUCTION</u>	<u>PAGE</u>
I - Les sources documentaires	2
2 - Présentation du travail	3
3 - Définition de la tradition orale	4

CHAPITRE I : COLLECTE DE LA TRADITION ORALE

I - Cadre de la collecte	6
2 - Choix de l'enquête	7
3 - Moyens mis à la disposition de l'enquêteur	8
3.1 : Prises de notes	8
3.2 : Enregistrement sonore	9
3.3 : Cinéma	9
3.4 : Vidéo	9
4 - Rapports entre le collecteur et l'informateur	10
5 - L'enregistrement	10
5.1 : Le matériel	11
5.2 : L'environnement	13
6 - L' après-collecte	13

CHAPITRE 2 : TRAITEMENT DE L'INFORMATION

I - Contraintes de la tradition orale	I5
I.1 : Contraintes inhérentes aux supports audiovisuels	I5
I.2 : Contraintes inhérentes à la nature du fonds	I6
2 - Catalogage	I7
3 - Analyse	I8
3.1 : Analyse chronologique	I9
3.2 : Résumé	I9
3.3 : Indexation	I9

4 - Classement intellectuel de l'information	19
4.1 : Choix du mode de classement	20
4.2 : Le thésaurus	20
5 - Stockage de l'information	21
5.1 : Archives culturelles du Sénégal	21
5.2 : Le CREHOP	28
5.3 : Le CETO	31
5.4 : Elaboration d'une fiche de base	31
5.4.1 : Format	
5.4.2 : Contenu	

CHAPITRE 3 : LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

1 - Nécessité de la conservation	38
2 - Principes d'archivage	39
3 - Identification des matériaux	40
4 - Principaux agents de destruction	41
5 - Précautions	42

CHAPITRE 4 : LA DIFFUSION

1 - Nécessité de la diffusion	44
2 - Préservation de la tradition orale	45
3 - La diffusion des ressources	46
4 - Possibilités offertes au centre	47

<u>CONCLUSION</u>	49
-------------------	----

<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	50
----------------------	----

INTRODUCTION

La tradition orale est depuis longtemps un terrain privilégié de la recherche anthropologique, mais aussi plus récemment de la recherche historique, et enfin dernièrement de la recherche bibliothéconomique . Le vingtième siècle a découvert que le livre n'était plus l'unique source de savoir, mais que ce dernier pouvait également se transmettre oralement. Les pays africains se trouvent aujourd' hui au carrefour de l'écrit et de l'oral . En effet, il ne saurait être question pour eux, de se "passer" de l'écrit et d'entrer sans plus attendre dans l'ère visuelle, mais plutôt d'arriver à concilier les deux, en dépassant les hésitations de l' Europe.

Deux mouvements se sont rencontrés : c'est d'une part la remise en valeur de la tradition orale, comme partie intégrante du patrimoine culturel national . Les ethnologues, après un commencement ambigu, au début du siècle , ont été les artisans de ce renouveau . Ont largement contribué aussi, les intellectuels africains, qui ont réagi aux accusations de l'Europe, en ce qui concerne le passé, l'histoire de l'Afrique. C'est d'autre part, la prise de conscience du retard des bibliothèques publiques, et de la lecture en général. De gros efforts ont été faits pour l'enseignement mais les bibliothèques n'ont pas bénéficié de cet effort. On a peu à peu pris conscience que la bibliothèque africaine ne devait pas forcément contenir que des livres, et que le support imprimé n'était peut être pas celui qui convenait le mieux pour une civilisation de l'oral. On a donc parlé de médiathèque africaine . L'audiovisuel a aujourd'hui acquis toute sa place dans les bibliothèques africaines cependant les bibliothécaires n'ont pas appris à le gérer. Dans le cadre de la tradition orale , cette difficulté s'accroît dans la mesure où elle forme un ensemble complexe , aussi bien au niveau du contenu, que du support. Notre propos est donc de

rassembler les divers éléments nécessaires à la gestion d'un centre de tradition orale . Nous n'évoquerons, dans le cadre de ce mémoire, que les éléments très spécifiques à la tradition orale et qui, donc , posent problème au bibliothécaire. Les autorités des pays concernés se sont rendus compte que la politique à mettre en oeuvre pour collecter la tradition, pouvait se décider des grandes villes, mais ne trouvait son application qu'en centres régionaux décentralisés. Aussi, nous nous placerons dans le cadre d'un de ces centres, et non pas au niveau national, où l'on peut penser que la structure mise en place, disposera d'autres moyens, d'autres locaux

I - Les sources documentaires

Trois mémoires ont déjà été réalisés sur ce sujet. Il s'agit du mémoire de Modibo Oumou Diouf, en 1975, consacré à l'importance des auxiliaires audiovisuels dans les bibliothèques africaines. (1) Le second en 1980, est celui de Mamadou Oumar Diop , intitulé : " Contribution à la définition d'une médiathèque publique africaine" (2). Le troisième est celui de Kouakou Kouassi : "Bibliothèques et tradition orale" (3);

Modibo Diouf propose un mémoire très concret, il est donc très intéressant , cependant l'apparition de la vidéo, ne figure pas dans son travail, car elle n'en était encore, en 1975, qu'à ses débuts. On ne peut plus aujourd'hui l'ignorer, ce qui nuit à ce mémoire. Le second définit la médiathèque par rapport au contexte africain. Il se place dans le cadre du Mali. Ce mémoire comprend une large part historique alors que l'application concrète est peu développée. De même dans le cas du dernier, toute la première partie se consacre à la tradition orale et l'histoire. La seconde partie insiste sur le rôle à jouer du futur conservateur africain. Ces trois mémoires nous ont aidé à définir précisément notre sujet. Il ne s'agissait plus de prouver l'importance de l'audiovisuel

(1) DIOUF (Modibo Oumou) . L'importance des auxiliaires audiovisuels dans les bibliothèques africaines, mémoire DSB, 1975, 27

(2) DIOP (Mamadou Oumar). Contribution à la définition d'une médiathèque africaine . Mémoire DSB, 1980, 16

(3) KOUASSI (Kouakou). Bibliothèque et tradition orale. DSB, 1981, 17

dans les bibliothèques africaines, ni l'intérêt de la tradition orale, mais plutôt de donner des indications concrètes, concernant l'exploitation d'un fonds de tradition orale.

La tradition orale a donné lieu à de nombreux ouvrages, mais ceux ci ne prennent pas en compte le traitement documentaire. Les rares articles consacrés à ce sujet, viennent de l'ORSTOM, et de son laboratoire, le Centre d'Etudes des Traditions Orales, à Bondy . Nous avons exploité de nombreux documents de l' Institut National de l'Audiovisuel. Ces documents ne traitent pas de la tradition orale mais ils nous ont servi pour l'aspect audiovisuel. Nous avons visité le fichier central documentaire de Radio France et bénéficié d'une interview de Nadine Christophe, responsable de ce service, qui a gentiment répondu à toutes nos questions. Les principaux documents ont été trouvés à l'Unesco où nous avons pu interroger la base de données de l'organisme. Sur les conseils de l'archiviste, nous avons retenu le mot clé : tradition orale, qui existe dans le thésaurus de l'Unesco, comme terme générique .D'autre part, nous avons procédé à un dépouillement manuel du bulletin du CNRS , section 529, du fichier Francis , au Centre de Documentation en Sciences Humaines ; cette recherche n'ayant pas été fructueuse, nous avons renoncé à interroger la base de données. Nous avons également bénéficié des documents du Centre d'Analyses et de Recherches Documentaires de l'Afrique Noire, situé dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme.

2 - Présentation du travail

Le travail se compose de quatre parties . La première est celle de la collecte, l'accent est mis sur les garanties à apporter lors de ce travail. La seconde partie est celle du traitement de l'information, c'est à dire comment transformer les documents collectés, afin qu'ils soient exploitables par le public. La troisième partie est consacrée à la conservation. L'objet est de présenter les raisons de la conservation , et les garanties minimales pour l'assurer. La quatrième partie est celle de la diffusion, et les diverses possibilités offertes au centre pour assurer une bonne diffusion de ses ressources.

3- Définition de la tradition orale

L'importance accordée aujourd'hui à la tradition orale, doit beaucoup à l'Unesco, cette organisation lors de nombreux travaux, a tenté de définir la tradition orale, aussi nous reprendrons les définitions proposées.

La tradition orale appartient au patrimoine non physique :
" .. le patrimoine non physique englobe toutes les manifestations matérielles et immatérielles de la culture, transmises et modifiées par un processus de recreation collective dans le temps .." (4)

La culture matérielle s'applique uniquement aux structures, la culture immatérielle regroupe les pratiques culturelles dont la représentation physique n'est pas l'élément dominant : ensemble de coutumes, traditions orales... Cet ensemble permet de distinguer : - les acquis culturels : domaines où les objets et l'expression orale sont intimement liés : par exemple cuisine ou médecine traditionnelle

- les traditions non verbales : les gestes, les danses

- la tradition orale ou verbale : elle comprend

l'ensemble des divers arts oraux : littérature, chants, poésie...

Nous voyons donc que certains genres arbitrairement classés dans une seule catégorie, comme les chants traditionnels, peuvent comporter à la fois des événements verbaux : les paroles, et des éléments non verbaux : onomatopées... Il est donc important de ne pas donner un sens trop restrictif à la tradition orale, et d'exploiter à profit tous les éléments fournis par les documents audiovisuels.

L'information en Afrique Noire est distribuée selon des paliers traditionnels, et suivant des médias privilégiés. L'information ainsi canalisée, trouve un fondement social en accord avec les règles juridiques et sociales de la coutume. Des lignes de force commandent les schémas des canaux d'informations selon la nature de l'information ou le statut des personnes en présence. Parmi les acteurs de la tradition orale, les plus connus sont

(4) Unesco. Le Patrimoine non physique mondial, présenté par David K; Dunaway. Paris ; Unesco , 1984

bien sûr les vieillards. Ils ont l'apanage de la parole et sont à ce titre au sommet de l'édifice social. Ils sont souvent les seuls à être habilités à annoncer certaines informations. Les griots sont les généalogistes, les chanteurs, les musiciens. Ils sont les agents transmetteurs et fixateurs de tous les événements au sein de la société. Leur liberté de parole est illimitée. Les chefs du culte détiennent et véhiculent des informations suivant la caste d'appartenance. On pourrait ajouter un grand nombre d'autres agents de transmission.

CHAPITRE I : COLLECTE DE LA TRADITION ORALE

I - Cadre de la collecte.

La gestion de la tradition orale débute par la phase de collecte. Elle consiste à réunir les documents sonores, qui seront après traitement, intégrés à l'unité documentaire. Cette phase de collecte est capitale, car c'est d'elle que dépendra une bonne exploitation des documents recueillis.

Le documentaliste peut être amené à collecter lui même les documents, tout comme il le ferait dans le cas des livres. Cependant, son action ne doit pas reposer sur sa seule initiative. Il doit se replacer dans un cadre international, et national.

Sur le plan international, l'Unesco (5) mène depuis déjà de nombreuses années, un important travail de recensement des divers projets concernant la tradition orale. Le plus récent des documents publiés par cette organisation, date de 1984, il vise l'établissement d'un registre international des biens culturels folkloriques.(6) Il prône une meilleure organisation de la collecte. Il conseille notamment, que le début de la collecte n'ait lieu qu'après l'achèvement de la recherche archivistique. Ceci, pour éviter de rassembler des documents déjà recueillis par ailleurs. Il est donc nécessaire que le documentaliste tienne compte de ces directives, et qu'il s'informe des recherches en cours.

(5) Organisation des Nations Unis pour l'Education, la Science et la Culture.

(6) UNESCO . Le Patrimoine non physique mondial...Paris : Unesco,1984.

Sur le plan national, il devra prendre contact avec les autres établissements travaillant sur la tradition orale : Instituts, Organismes, Universités. On ne peut que déplorer l'éparpillement des recherches sur un même territoire, aussi bien au niveau des coûts de matériel, qu'aux résultats obtenus. En effet, il n'y a aucune "normalisation" des produits obtenus : bandes aux formats différents, rédaction de fiches propre à chaque organisme... Souvent même, les centres refusant de communiquer leurs résultats.

La bonne connaissance de ce réseau informel, permettra au bibliothécaire, de choisir avec les autorités concernées, la délimitation géographique des enquêtes, ainsi que des thèmes à traiter. Il sera donc amené à opter pour un mode d'enquête précis.

2 - Choix de l'enquête.

On distingue généralement deux formes d'enquêtes :

- la méthode extensive, qui aboutit à l'établissement d'un vaste réseau d'informations sur toute la zone considérée. Il y a tri ultérieur, des renseignements obtenus.
- la méthode intensive, qui est une enquête menée sur des points précis, scientifiquement circonscrits, et auprès d'informateurs qualifiés: griots, chanteurs, chefs de castes ...

Ces deux méthodes présentent toutes deux, des avantages et des inconvénients. La méthode extensive, permet un recensement systématique, et par là même, une vision globale du milieu. Par contre, elle risque d'amener d'une part, la formation de groupes hétéroclites, qui risquent fort de dégénérer en conversations et joutes oratoires; d'autre part, une somme d'informations, risquant de noyer l'information recherchée. La méthode intensive, ne permet pas par contre, l'auto - contrôle que le groupe exerce sur la personne interviewée. L'informateur n'osant pas devant ses connaissances, se laisser aller à déformer la vérité. Par contre, en face de son savoir, il aura tendance à livrer les informations en fonction de ses intérêts propres et aussi, des intérêts supposés de l'informateur.

Entre ces deux types de collecte, il est possible d'établir un équilibre. On pourra procéder en trois temps. Le premier temps, sera une phase exploratoire. Il consistera à obtenir un nombre limité de récits variés, du plus grand nombre possible de récitants. La seconde phase sera une analyse sommaire des matériaux recueillis. Le choix parmi ces récits, permettra de sélectionner dans l'ensemble des informateurs découverts, ceux qui se distinguent par leurs connaissances, leur talent, et l'étendue de leur répertoire. On doit pouvoir à ce stade, déterminer un certain nombre de chaînes de transmission, dont on effectuera au stade suivant l'exploration complète. Ceci pourra amener le collecteur à recueillir systématiquement le répertoire de certains conteurs médiocres, mais dont les récits se rattachent à une ligne de transmission particulière. Lors de la troisième phase, on cherchera à obtenir la totalité des récitants disponibles sur les thèmes sélectionnés. Le seul but de la sélection opérée, est d'éviter de perdre un temps considérable en accumulant un nombre inutilement excessif de versions de certains récits.

3 - Moyens à la disposition de l'enquêteur.

Ces moyens sont au nombre de quatre. Ils donnent lieu à quatre types de traitements documentaires différents.

3 . I : La prise de notes sur le terrain

C'est le moyen le moins coûteux de faire la collecte des traditions orales . Cette méthode présente le double avantage de supprimer les problèmes d'équipements (manutention, entretien), et l'effet de distorsion que la présence du matériel peut exercer sur les manifestations traditionnelles. Cette méthode est très souple, elle permet au chercheur d'arrêter et de reprendre son travail discrètement. Le problème qu'elle pose est, que le document réalisé, n'est jamais un enregistrement littéral. D'autre part, l'exploitation des données, ne pourra être que le fait du collecteur lui même, avec des risques d'interprétation importants.

3.2 : L'enregistrement sonore.

L'enregistrement sonore est maintenant très développé et généralement bien connu des informateurs. Il permet une authenticité que la prise de notes supprime. Il offre de larges possibilités de duplication.

3.3 : Le cinéma.

L'apparition du cinéma, dans la collecte de la tradition a permis, dès ses débuts, de donner une nouvelle dimension à la recherche. Les notions de déplacements dans l'espace de l'informateur, ses gestes, n'apparaissaient pas jusqu'alors. La tendance à la miniaturisation, allège le matériel mais pose de nouveaux problèmes, en particulier au niveau de la stabilité de la caméra, lors des tournages. Le tournage d'un film engendre une plus grande préparation que l'usage d'un magnétophone. Le problème des coûts est aussi à prendre en compte.

3.4 : La vidéo.

Au niveau du tournage, comme de la consultation des documents enregistrés, la vidéo se révèle un moyen dont l'intérêt se précise de plus en plus. Deux avantages considérables du magnétoscope, en font un concurrent vigoureux du cinéma. C'est tout d'abord, la simplicité du principe. La manipulation est assimilable à un magnétophone. Cependant le magnétoscope exige une grande attention dans la manipulation, les têtes vidéo microscopiques envoyées à toute vitesse, ne supportent pas une légère erreur. D'autre part, le tube analyseur, compris dans la caméra, ne supporte pas une lumière trop violente. Le second avantage tient dans la possibilité de montrer l'image immédiatement. On peut brancher un moniteur, mais il y a nécessité d'avoir à sa disposition le secteur ou le groupe électrogène. Ceci permet donc une discussion immédiate entre le collecteur et les informateurs. Le collecteur peut ainsi mieux préparer les tournages futurs. La vidéo apporte des possibilités incomparables et ne doit donc pas être écartée, mais elle nécessite une formation appropriée afin d'assurer au matériel une durée de vie raisonnable.

4 - Rapports entre l'informateur et le collecteur.

Afin de donner à la collecte une garantie de qualité et de sérieux, un certain nombre de conditions doivent être réunies. C'est tout d'abord, de la part du collecteur, une bonne connaissance de la langue, afin d'éviter le recours à l'interprète. Cette maîtrise de la langue doit s'accompagner d'une bonne connaissance du milieu à enquêter, afin d'éviter toute transgression aux règles en rigueur dans la société et pouvoir établir les contacts préalables à l'enquête. L'appartenance à l'ethnie est bien sûr souhaitable, mais n'est pas forcément la garantie d'une bonne collecte. Il faut aussi établir un rapport de confiance entre le collecteur et l'informateur. Ce rapport de confiance ne doit pas pour autant privilégier un seul détenteur, car tous les ethnologues savent qu'il n'y a pas d'informateur unique.

Toutes ces conditions réunies doivent permettre de distinguer les véritables détenteurs des personnes complaisantes prêtes à donner une "interview" et souvent attirées par l'appât du gain. La rétribution des informateurs est un point difficile à résoudre. Cette pratique s'est développée avec le nombre des travaux portant sur les sociétés traditionnelles. Elle est désormais bien ancrée dans les mœurs et il semble difficile de revenir en arrière. Cependant, il nous semble important de clairement expliquer aux personnes interrogées les raisons de l'enquête, et par là même de les impliquer dans le travail. Ces mêmes personnes pourront être conviées ultérieurement à des séances de visionnement ou d'écoute des enregistrements. Il faut enfin donner toutes les garanties nécessaires à la future diffusion du savoir.

5 - L'enregistrement.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le développement des techniques de collecte a amené un abaissement de la qualité des enregistrements. Jean Rouch constatait déjà en décembre 1962,

lors du Premier Congrès International des Africanistes, tenu à l' Université de Legon, au Ghana : " ... la qualité scientifique et technique des enregistrements est en proportion inverse de leur quantité (...) malheureusement, le résultat dans le domaine de l'enregistrement sonore est bien décevant : n'importe qui enregistre n'importe quoi, n'importe où , n'importe comment .."(7) . Devant la disparition quotidienne des détenteurs, on a sacrifié la qualité à la quantité. C'est encore Jean Rouch, qui lors du même congrès a résumé la situation : "... Il ne s'agit plus de barder de magnétophones et de bandes magnétiques des "commandos de chasse" à la tradition orale ", dont la valeur se jugerait aux heures d'enregistrement effectuées, il s'agit beaucoup plus simplement de faire le bilan critique de ce qui a été fait, puis à la lumière de ces informations, (...) essayer d'établir un protocole modèle d'équipements, d'emplois, d'exploitation .."(8) . Dix huit ans après ce constat, force est de constater que l'on n'a pas vraiment dépassé ce stade de collecte rapide . On arrive à avoir un grand nombre de bandes inexploitable, à cause de leur mauvaise qualité d'enregistrement. De même, pour le matériel, la qualité a été souvent sacrifiée au profit de la quantité.

5.1 Le matériel

Les appareils sont aujourd'hui de plus en plus performants. Malheureusement, le coût élevé amène des restrictions au moment de l'achat. De nombreux collecteurs utilisent de simples dictaphones . A première vue, des magnétophones de type "cassette" grand public, peuvent suffir . Pourtant cet argument n'est plus valable lorsque l'on procède à la relecture . Il est nécessaire d'utiliser un matériel de bonne qualité , et adapté aux recherches entreprises . Le matériel le plus sophistiqué actuellement, reste le Nagra.

(7) ROUCH (Jean) . Techniques de recueil des traditions orales africaines . In:Réunion de spécialistes en traditions orales africaines , Niamey (Niger), p. 2

(8) Idem

Il permet de sortir séparément la voix et le son. Il est très petit et donc très maniable. Le Nagra est utilisé par les équipes du Centre National de la Recherche Scientifique. Son prix compris actuellement entre 40.000 et 50.000 francs le réserve aux organisations internationales ou tout du moins aux centres dotés de crédits importants. On trouve de qualité légèrement inférieure et à un coût nettement moindre, les appareils de type UHER . Ces appareils sont déjà anciens, cependant leur utilisation quasi mondiale garantit une bonne maintenance au niveau des pièces de rechange. On peut citer le modèle 4200, qui est très utilisé par les pays anglo-saxons. La bande divisée en deux pistes, enregistre distinctement la voix de l'interviewer et celle de l'interviewé. D'autres magnétophones tels les Revox, ou les Teac, peuvent remplacer avantageusement les précédents. Ils sont d'un coût moyen de 10.000 à 12.000 francs. Quelque soit l'appareil choisi, il doit être tropicalisé. Il doit pouvoir aussi fonctionner sur piles rechargeables à l'énergie solaire, pour combler le manque d'accumulateurs et de blocs - secteur avec câble. La qualité des bandes devra être rigoureusement choisie. Les bandes à base de mylar, sont celles qui présentent les meilleures garanties au niveau de la conservation.

Dans le domaine de la vidéo, on distingue actuellement deux types de magnétoscopes sur le marché : - les modèles à double utilisation, qui constituent la première génération des portables. On a, d'un côté un bloc tuner pour les fonctions de programmation et démodulation, cette partie étant inutilisée lors des tournages. De l'autre, on a le magnétoscope proprement dit. S'ajoute le poids de la caméra, en général de trois à quatre kilos.

- les modèles compacts plus récents, ils sont disponibles en VHS et en vidéo 2000 . Ils sont deux fois plus légers et les cassettes sont de moindre dimension. Leur durée n'excede pas 30 minutes .

A ces deux types de magnétoscopes devraient bientôt s'ajouter les caméscopes. Ce sont des caméras à magnétoscopes incorporés. Sony commercialise ainsi le Betamovie au Japon. Sony est aujourd'hui le constructeur qui domine le marché de la vidéo légère. Son système U-Matic a été l'un des premiers sur le

marché . Il est l'un des plus robustes. Il comprend deux magnétoscopes, une télécommande de montage et deux moniteurs. Son prix est aussi très élevé, il atteint 50.000 francs . Mais Sony propose aussi du matériel dit "amateur", qui arrive aujourd'hui à être suffisamment perfectionné. Le coût moyen est de 20.000 francs pour un ensemble portable comprenant le magnétoscope et la caméra ;

5.2 L' environnement

On imagine trop souvent la quête des traditions orales en pleine campagne, dans les régions les plus reculées. Certes, cet aspect de la collecte existe mais il ne doit pas faire oublier que de nombreux détenteurs ont immigré vers les villes . Aussi , la collecte est confrontée à de nouveaux problèmes, elle doit prendre en compte les problèmes de bruit . Les enregistrements peuvent être réalisés en intérieur ou en extérieur . Dans les deux cas, il faudra veiller aux sons qui nous sont devenus habituels, en particulier les appareils ménagers : réfrigérateurs , pendules... Les routes où la circulation est importante, devront être évitées . Lorsque la collecte se fait en milieu rural, même si l'on ne veut pas enlever du "naturel" à la bande son , certains bruits tels ceux des animaux domestiques, doivent être écartés .

L'interview est un moment de travail, pourtant elle doit être réalisée dans une atmosphère détendue . Lorsque le moment semble mal choisi, il est préférable de la reporter . Tout doit être fait pour que la personne interrogée se sente à son aise . C'est l' interviewer qui devra s'adapter à la situation . La personne sera plus coopérante dans un milieu qui lui est habituel . Les lampes nécessaires au tournage des films, devront être disposées de façon à ne pas trop aveugler les participants . Le micro pourra être accroché au niveau de la région du coeur, aux vêtements .

6 - L' après - collecte

L'exploitation des documents collectés n'est possible que lorsque le travail de traduction a été fait . Ce travail doit être fait

aussitôt après l'enregistrement. La traduction peut être réalisée en plusieurs temps. La première phase consiste en une relecture de la bande. Cette lecture doit être faite avec l'informateur. Elle permet de comprendre les tournures particulières : formules initiatiques, images ... De plus, elle permet généralement d'identifier les noms de lieux et de personnes souvent volontairement transformés. L'écoute du texte enregistré, permet de nouveaux commentaires, elle peut même déclencher de nouveaux souvenirs. Lors de cette seconde phase, on utilise la technique du double magnétophone. La bande est lue, phrase par phrase en utilisant la touche "pause" du magnétophone. Un autre magnétophone de qualité plus ordinaire tourne en permanence. Il enregistre la phrase isolée puis les commentaires libres de l'informateur. Cette méthode permet de réparer un oubli ou de corriger une erreur. La bande de travail va permettre la transcription écrite dans la langue de l'ethnie. Celle ci sera également traduite dans une langue compréhensible par un plus grand public.

On voit donc l'importance de faire un bon enregistrement, et de s'entourer d'un maximum de garanties techniques. Le travail post-collecte est souvent bien plus long que l'enregistrement lui-même.

Le documentaliste doit donc constituer pour chaque enregistrement de véritables dossiers, comprenant la bande d'enregistrement, la bande de travail, les notes écrites du collecteur, les transcriptions réalisées. Le document ne se résume donc plus à une cassette ou à une bobine, mais bien à un ensemble composé de supports différents.

CHAPITRE II : TRAITEMENT DE L'INFORMATION

I - Contraintes de la tradition orale

Tout comme pour la collecte, la gestion de la tradition orale doit être le fruit d'une politique déterminée au préalable. Le documentaliste doit faire face à un certain nombre de choix. Ces choix doivent prendre en compte deux impératifs : c'est d'une part, les documents collectés : cassettes, films.. et d'autre part, le public auquel ces documents sont destinés. Dans le premier cas, on peut penser que le centre ne recueillera pas que des documents sonores mais aussi des documents imprimés : livres, périodiques, thèses. Le système doit donc être suffisamment cohérent pour permettre l'intégration de tous ces types de documents. Dans le second cas, le documentaliste devra considérer le public futur. Les difficultés tiennent à la diversité même de ce public. Les chercheurs scientifiques auront besoin d'une description détaillée alors que le centre devra aussi pouvoir satisfaire un public analphabète. Les autres médias , telles la radio et la télévision, auront besoin de réponses rapides et ponctuelles. Un certain nombre de contraintes doivent aussi être surmontées, elles sont propre aux supports audiovisuels et à la tradition orale elle même.

I.I - Contraintes inhérentes aux supports audiovisuels.

La première de ces contraintes repose sur l'utilisation d'un appareil de lecture : table de montage ou appareil de projection pour le film, magnétoscope pour les vidéocassettes ou les bandes vidéo. Cet appareillage est coûteux, il s'ajoute au matériel d'enregistrement proprement dit. Il est pourtant nécessaire pour adapter le rythme de lecture à la finesse de l'analyse : défilage en lecture accélérée ou au contraire arrêt sur l'image. Les documents collectés sont donc inutilisables sans ce matériel. Ils doivent toujours être

sur place et donc disponibles pour l'emploi. L'utilisation de ces matériels supposent une bonne organisation de l'espace et du temps de travail, puisque leur utilisation s'ajoute à l'étude du document.

D'autre part, les particularités de l'information des images animées, demandent l'apprentissage d'une méthodologie d'approche. Les systèmes documentaires ne savent aujourd'hui gérer que des données textuelles ou numériques, alors que les documents audiovisuels sont des combinaisons d'images et de sons. Il en résulte une difficulté pour l'analyse et la description de ces documents : difficulté de lecture, de décodage, d'interprétation, de transcription des images et des sons, qui doivent être réduits à une description textuelle.

I.2 - Contraintes inhérentes à la nature du fonds

Ces contraintes sont principalement au nombre de deux. La première réside dans le fait qu'un même document fait intervenir trois facteurs : l'enquêteur, l'informateur et le support en tant que tel. Le système devra donc permettre de retrouver cette triple information. La seconde tient au problème même de la collecte. Tous les collecteurs sont confrontés au cas de versions différentes d'un même thème. A savoir qu'à quelques années, voire quelques mois, un orateur donnera une version différente du même conte, du même récit. On pourra également, dans une région donnée, recenser les différentes versions du même thème par plusieurs personnes. A ce niveau, le documentaliste ne devra pas considérer une version plus authentique qu'une autre ou voire supérieure. La comparaison entre les diverses versions d'un même récit, pourra le conduire à distinguer un certain nombre de chaînes de transmission. Il est permis de présumer que plusieurs versions, présentant un certain nombre de variantes communes, sont apparentées génétiquement à un même original, ou à plusieurs originaux ayant une parenté proche, et que d'autres versions qui présentent des variantes s'écartant systématiquement des précédentes, remontent à une autre source. Ces méthodes de comparaison permettent d'estimer, dans une certaine mesure, le degré d'altération de tel ou tel récit. Il apparaît que plus un récit est

altéré, plus les divergences entre les diverses versions sont nombreuses, importantes et surtout incohérentes. On voit ici l'importance du choix du fichier, qui ne devra pas disperser ces mêmes versions mais bien au contraire les rassembler, afin de permettre une bonne exploitation.

Toutes ces conditions vont être les bases du système d'exploitation, choisi par le documentaliste. Ce système repose sur la description physique mais plus particulièrement sur la description du contenu. C'est sur elle que repose^{nt} les recherches ultérieures.

2 - Catalogage

Le catalogage est la description physique du document. Celle-ci doit permettre l'identification du document. Depuis 1974, la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (FIAB) s'est efforcée de normaliser les règles de catalogage des documents audiovisuels ou "non book materials". C'est ainsi que la FIAB a publié un ISBD (NBM) en 1977 (9). La langue française reste pour les pays africains francophones , la langue la plus utilisée sur le plan national. De nombreux efforts sont faits pour promouvoir les langues traditionnelles, cependant, les problèmes de transcription n'étant encore pas résolus, le français reste le plus employé. Aussi, il nous semble que le problème de la normalisation peut, au moins dans un premier temps, être résolu par le français. Les catalogues sont déjà souvent établis en français, on pourrait appliquer également, les normes françaises^s. Il est pourtant nécessaire de respecter certains usages nationaux, notamment concernant les noms d'auteurs. Le programme de Contrôle Bibliographique Universel, prévoit et recommande l'établissement dans chaque pays , de fichiers nationaux pour les noms de personne, les collectivités officielles, privées, religieuses ... Si cette liste n'a pas encore été établie, le documentaliste pourra consulter les autres centres : archives, bibliothèques... Il serait souhaitable qu'il adopte les mêmes règles

(9) ISBD : International Standart Bibliographic Description.

afin d'harmoniser la situation sur le plan national. La norme française publiée en juin 1980, par l' Association Française de Normalisation, est compatible avec l' ISBD . Elle n'est encore qu'expérimentale. Elle concerne les images animées : films et vidéo . Cependant elle ne prend en compte que le signalement des documents et non leur analyse. Tous les organismes visités, ont établi leurs propres règles de description . Dans le cadre de la tradition orale, la norme devra être adaptée, en particulier pour les mentions de l'édition, de l'adresse et la zone du numéro normalisé et du prix . En effet, cette norme s'applique principalement aux films commercialisés et ne convient pas entièrement aux films documentaires réalisés par un centre. (10)

3 - Analyse

L' analyse est la pièce maîtresse du système documentaire, puisqu'elle donnera lieu aux fichiers; ceux ci, étant eux mêmes, les intermédiaires entre le fonds et les utilisateurs . On regroupe sous le terme global d'analyse, trois opérations successives . La première étape consiste à visionner le document. Le visionnage va permettre d'établir l'analyse chronologique . Cette analyse chronologique sera ensuite complétée par les notes accompagnant la cassette ou le film, élaborés lors de la collecte. De cette confrontation, pourra être établi le résumé. L'indexation ou attribution de mots clés, étant la phase finale.

La phase d'analyse ne doit pas être confondue avec la phase d'analyse propre à la collecte, ou encore la phase de transcription. Il s'agit alors de transcrire le texte ou le chant en écrit, afin de permettre l'étude phonétique, sémantique, historique, du document. La description du contenu ou analyse au sens documentaire , consiste à rendre compte du contenu de la cassette par des textes appelés résumés, et à dégager des mots clés, qui serviront d'entrées dans le système documentaire.

(10) ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION . - Catalogage des images animées . Paris : AFNOR , 1980.

3.1 L'analyse chronologique

L'analyse chronologique vise à découper l'enregistrement en séquences puis en plans. On effectuera d'abord le visionnage du document, sur la table prévue à cet effet. Celui-ci évaluera la durée du plan et des séquences. Les séquences correspondent à un changement au cours de l'enquête. En fonction de la nature du document, ces changements pourront être par exemple : le passage d'un récit à un autre, le passage d'un récit à un chant, l'arrivée de nouveaux exécutants... Pour les enregistrements sonores, la plupart des magnétophones disposent d'un compteur qui situe le passage sur l'ensemble de la bande. Bien que permettant des recherches rapides, le chronomètre apporte une plus grande précision. L'analyse chronologique doit permettre d'identifier toutes les voix des participants, ainsi que ceux apparaissant à l'image s'il y a lieu. Chaque séquence donnera lieu à un titre. (II)

3.2 Le résumé

Il ne consiste pas à retranscrire textuellement le contenu de la bande son ou du film, mais bien de refléter les multiples facettes du document, à savoir, le contenu thématique et la façon dont il a été traité. Il doit reprendre les différentes séquences énumérées plus haut, en dépassant leur titre. Sa longueur est trop souvent déterminée par la place disponible sur les fiches. (I2)

3.3 L'indexation

L'indexation consiste à extraire du document analysé, les mots susceptibles de le représenter le plus fidèlement possible. Ces mots sélectionnés seront les futures entrées dans les fichiers.

4 - Classement intellectuel de l'information

Le documentaliste va devoir choisir une représentation "imaginaire" de l'information de son fonds. Cette représentation se traduira par le classement retenu et l'emploi d'un thésaurus.

(II) Voir p. 36

(I2) Voir p. 36

4.1 Choix du mode de classement

La tradition orale correspond à une réalité souvent difficile à cerner, car elle revêt des aspects multiples : contes, récits , proverbes, maximes... Le documentaliste doit donc procéder à des choix pour le classement intellectuel de son fonds. L'alternative principale réside entre le classement par genres et le classement par thèmes. Le premier sélectionne les documents en fonction de la forme adoptée lors de l'enquête : conte, récit légende.. Le second classe les documents par rapport au contenu même. La plupart des systèmes étudiés : CETO, INA, GRECO 9 du CNRS, sont suffisamment sophistiqués pour combiner ces deux modes de classement. Dans le cas d'un système manuel, le problème reste entier. L'importance du mode de collecte apparaît ici clairement . Le procédé recommandé (I3), favorise le classement par thèmes. Celui-ci se prête mieux à la tradition orale. Comme nous l'avons vu précédemment (I4), il est préférable de réunir au même endroit dans le fichier les différentes versions d'un même thème. Le classement par genres peut dans ce cas être très aléatoire, car à plusieurs mois de distance, une personne pourra entrer le récit dans des genres différents. D'autre part, la tradition orale, ne permet pas un découpage net entre les genres. Si l'on prend pour exemple, le cas du "mythe fondateur" (I5), comment classer ce récit ? Fait-il parti du "récit mythique" ? ou encore de la "légende" ? L'ambiguïté de ce genre de classement fait de plus apparaître un jugement de valeur, de la part du documentaliste.

4.2 Le thésaurus

Tous les systèmes documentaires cités plus haut, font appel aux thésaurus. Il nous semble également , que seul un thésaurus garantit dans le cas de la tradition orale, une suffisante rigueur.

(I3) Voir p. 8

(I4) Voir p. 16

(I5) C'est un thème privilégié en ethnologie, puisqu'il diffère entre toutes les sociétés. Il exprime l'apparition de l'homme sur la terre, et l'origine de la société enquêtée.

Le problème des genres sera partiellement réduit si l'on adopte un thésaurus à facettes. Il semble préférable d'utiliser un thésaurus existant, car la création d'un thésaurus demande beaucoup de temps et de travail. Si ce cas est malgré tout envisagé, le thésaurus devra être le fruit du travail de toutes les organisations concernées par la tradition orale. Là aussi, une collaboration sera nécessaire avec les chercheurs. Parmi les thésaurus existants, on peut citer celui du CNRS, celui du CETO, de L'Unesco, et du CARDAN en cours d'élaboration.

5 - Stockage de l'information

Les fichiers doivent recenser l'ensemble des documents du fonds documentaire. Dans le cadre d'un centre de tradition orale, la matière à engranger s'ordonne autour de trois unités : l'informateur, l'enquête, la bande magnétique. Cette triple entrée est obligatoire du fait que l'informateur peut être l'objet de plusieurs enquêtes, l'enquête peut toucher plusieurs informateurs, et un enregistrement peut contenir plusieurs enquêtes. Une comparaison entre plusieurs systèmes permet de voir de quelle façon, ces systèmes font ressortir ces informations. Nous écartons dans un premier temps, les systèmes informatisés qui proposent bien sûr un plus grand nombre de clés d'accès.

5.1 Archives culturelles du Sénégal

On trouve deux formats de fiches : des fiches normalisées, au format I25 X 75 mm, et des fiches de la taille d'une feuille au format 2I X 27. (I6)

- les fiches normalisées comprennent : - la fiche analytique : formée de références : numéro d'inventaire, durée de l'enregistrement, lieu de collecte, et une courte analyse de trois à quatre lignes. L'entrée est faite par le sujet.

- la fiche informateur : elle identifie l'informateur, par son nom, sa date de naissance et son ¹ethnie. Figure aussi le domaine de ses connaissances.

- les fiches grand format : - la fiche de bobine d'enquête :
fiche sommaire comprenant la date, le lieu, l'ethnie, la plage, la
durée de l'enregistrement, ainsi que son titre. Elle est utilisée
lorsqu'une bobine contient plusieurs enregistrements. L'entrée se
fait par le numéro de la bande.(I7)

- la fiche de dossier d'enquête:
Elle présente les mêmes caractéristiques que la précédente mais
s'ajoute un cadre au bas de la fiche , avec l'ethnie, le lieu précis
et un espace pour l'analyse. Elle est utilisée lorsque l'enquête
comprend plusieurs enregistrements dans un même lieu. L'entrée est
géographique.(I8)

- la fiche d'enquête : elle
reprend les indications de date, de lieu et d'ethnie, plus, des
renseignements concernant les participants, au niveau des voix,
des documents annexes à l'enquête : transcription, traduction...(I9)

S'ajoute enfin, un registre d'entrées comprenant les dates d'inventaire
et de collecte, le lieu, l'ethnie, les informateurs , le thème, le
numéro des bandes, l'objet, les films.(20)

on a donc un grand nombre de fiches à consulter pour la
même enquête. Ces fiches reprennent souvent les mêmes informations,
et très peu de place est laissée à l'analyse.(2I)

(I7) Voir p. 24

(I8) Voir p. 25

(I9) Voir p. 26

(20) Voir p. 27

(2I) Tous les exemples de fiches du Sénégal, sont extraites du rapport
de Raphaël N'Diaye, sur l'enseignement des traditions orales .

.. 23 ..

CATALOGUES DES ARCHIVES CULTURELLES
DU SENEGAL, B.P. 11033 DAKAR

TAMBOUR SACRE						NUMERO DE : b.o. : ... pen : ... di. : ... fi. : ... obj. : ...	
ETHNIE : Sereer						s/g : Gawul	
j.	m.	a	h	duree	s/préfecture	village	
3	10	67		8'15"	DIABAC	DIAKHAO	
<u>ANALYSE</u> : enquête sur un tambour sacré. Il s'agit d'un tambour sacré qui n'est percuté que lors du décès d'un roi ou d'un jaraaf. Il est transmis de père en fils dans la caste des griots de Diakhao.							

FICHE ANALYTIQUE

GALOYA(village de) D.DIOP SALDE (Arrondissement)				
NOM	PRENOMS	NE en	SEXE	ETHNIE
DIOP	DAOUDA ALPHA	1891	M	HAL PULAAR
<u>SPECIALITE(S)</u> : Forgeron Migrations des forgerons. Technique et origine de la forge traditionnelle chez les HAL PULAAR.				

FICHE INFORMATEUR

référence à bob. face
la bobine :

[illegible]

[illegible]

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ARCHIVES CULTURELLES
DU SENEGAL

MINISTERE DE LA CULTURE

FICHE D'ENQUETE

référence à bob. place face
la bobine :

Sujet

Contexte global :

Expression enregistrée :

D A T E			L I E U		E T H N I E		cycle	de	vie
J	m	a	h	Sous-Préfet	village, site	groupe	s/groupe		

E X E C U T I O N

Voix-instruments	Participants : âge, ethnie, situation, adresse.				
Prise de son :					
Prise de vue :					
Enquêteur :					
Transcripteur :					
Traducteur :					

DOCUMENTS ANNEXES A L'ENQUETE						
transcription	traduction	photo	film	dessin	objet	

DESCRIPTION DU SUJET

DESCRIPTION DU SUJET

Circonstance :

Description de l'expression enregistrée et de ses documents :

24.

- 27 -

REGISTRE D'ENTREES

5.2 Fiches proposées par le CREHOP (22)

Ces fiches ont été adoptées par le Gréco 9 du CNRS, et depuis 1979, par la Phonothèque nationale, pour tous ses enregistrements magnétiques à caractère ethnographique. On trouve trois types de fiches. Il est important de savoir que ces fiches ont été élaborées pour la France ou les pays Européens. Un certain nombre d'indications diffèrent donc par rapport aux pays africains. Ces fiches sont au nombre de trois.

- la fiche informateur : le classement se fait par département, par ordre numérique des indicatifs départementaux. Elle comprend tous les renseignements concernant l'état civil, mais aussi des rubriques intéressantes telle, l'origine de l'information, les antécédents familiaux...

- la fiche d'enquête : le centre entend par enquête, un enregistrement effectué dans un temps continu auprès d'un ou plusieurs informateurs. Un même informateur enregistré deux fois, à un jour d'intervalle, est ainsi l'objet de deux enquêtes. Le classement est le même que pour la fiche précédente. Elle signale le lieu, les participants, la finalité de l'enquête... Quelques lignes sont réservées pour l'analyse du contenu.(23)

- la fiche d'enregistrement : c'est une fiche technique comprenant toutes les indications sur le magnétophone : longueur, vitesse, marque, le contenu de l'enregistrement par unités de compteur.(24)

Dans le cas du CREHOP, l'accent a été mis sur la simplicité et la clarté des fiches, on peut cependant regretter une nouvelle fois la place insuffisante réservée à l'analyse de contenu. Les fiches ne sont pas normalisées.

Les systèmes informatisés audiovisuels concernent généralement les documents d'actualité. Nous n'avons pu obtenir, pour la tradition orale, que des renseignements du Centre d'Etudes des Traditions Orales.

(22) CREHOP : Centre de Recherches Méditerranéennes sur les Etnotextes, l'Histoire Orale et les Parlers Régionaux (Université de Provence, centre d' Aix)

(23) Pour ces deux modèles de fiches, voir p.29

(24) Voir p.30

INFORMATEUR

Dep.
 Com.
 Nom

Prénoms
 Surnom
 Rue, hameau
 Enquêtes n°

1. Date et lieu de naissance
2. Etat civil
3. Dans le pays depuis Raisons
4. Lieux de résidence successifs
 Raisons de ces changements
5. Niveau scolaire et culturel
6. Profession(s)
7. Religion
8. Politique
9. Pratique de la langue régionale
10. Notoriété locale : générale
 concernant les ethnotextes
11. Origine de l'information
12. Antécédents familiaux : parents
 grands-parents
13. Autres renseignements
14. Documents sur/de l'informateur

ENQUETE

Dép.
 Com.
 N°

Date
 Informateur(s)
 Enquêteur(s)
 Enregistrements n°

1. Lieu exact
2. Heures
3. Participants secondaires
4. Rang de l'enquête dans la commune
5. Précédents et suites auprès de cet informateur
6. Préparation de l'enquête auprès de l'informateur
7. Finalité de l'enquête
8. Déroulement
9. Grands thèmes traités et analyse du contenu
10. Autres documents sur l'enquête

ENREGISTREMENT		Date _____		Enregistreur _____		Longueur _____		Nettoyé le _____			
Dep _____		Informations _____		Adresse _____		Vitesse _____		Révisé le _____			
Com _____						Magnétophone _____		Double _____			
N _____						Micro _____		Unités compteur en 30 mm _____			
						Autres données _____					
Producteur ou éditeur _____				Adresse _____				Phonothèque nationale _____			
CONTENU											
Compt	Titres par enquêtes			Genre	Lg	Compt	Titres par enquêtes			Genre	Lg
P _____	Enq n° _____ M _____ le _____					P _____	Enq n° _____ M _____ le _____				

fiche enregistrement du CREHOP

5.3 Le Centre d' Etudes des Traditions Orales

Le CETO utilise dans un premier temps des fiches manuelles qui concernent les fiches d'enquêtes . Ces fiches sont des fiches Rehart (modèle 2 K) qui autorisent 400 possibilités de classement, en distribuant 20 rubriques avec 20 possibilités par rubrique . Les informations sur le verso de la fiche, portent sur le magnétophone, le plan de l'entretien, et une présentation rapide des conditions sociales et matérielles qui ont entouré l'entretien. La partie recto porte le nom de l'interlocuteur, son ^hethnie, le lieu et la région de l'entretien, la date, le nom de l'enquêteur et l'élément thématique principal de l'item.

L'utilisation de ce genre de fiches oblige à une double consultation : celle des descripteurs retenus et les numéros correspondants aux documents choisis. Elle a pourtant le gros avantage de préparer le passage à l'informatique en codant les données. Dans le cas du CETO, ces fiches ne sont qu'un préalable. Les données sont ensuite entrées sur bordereaux . Le fichier comprend sept entrées : le numéro d'inventaire, l'Etat, l'Ethnie, la Langue, le Thème, l'Instrument et le Collecteur. Ce procédé est donc intéressant. Dans le cadre d'un centre de moyenne importance , ce genre de fichiers offre de bonnes possibilités (25) cependant l'inconvénient majeur ,est que la fiche ne permet que des renseignements signalétiques.

5.4 Elaboration d'une fiche de base

Nous avons cherché à proposer une fiche s'inspirant des types énoncés plus haut, mais s'adaptant mieux à une analyse fine du contenu.

5.4.I : Le format

Afin de pouvoir respecter le format normalisé : I25 X . Radio France utilise des fiches grand format : I90 x I25 mm,

(25) Les fichiers à perforations marginales sont semblables aux fichiers à sélection visuelle. Les plus importants, type Sélecto, offrent jusqu'à I4.000 positions. Voir fiche p. 32

[illegible]

au recto

UNER 4000 L

Belle M. 66

Bande
Agia BE 66

Mission BERNARD :

L'entretien donné à Quaintignana s'est déroulé en public et a porté sur les généalogies royales :

- Andriamukimiky
- généalogies des misara
- étapes de la migration
- les cimetières misara et les mpitoka

cf. p. 85 (notes de terrain)

PROVOQUE
(Prière avant l'entretien)

au verso

repliables en trois volets. Lorsque la fiche est repliée, seule la notice catalographique apparaît. Celui qui recherche de plus amples informations , peut déplier la fiche. On a ainsi un gain de place important et éventuellement la possibilité d'utiliser le verso dans sa partie supérieure. Ce type de fiche ne dispense pas pour autant, de l'utilisation de plusieurs fichiers, cependant la surface obtenue assure une connaissance plus approfondie du document que dans les autres systèmes.(26)

5.4.2 : Le contenu

- le catalogue matières: Il est bien évident que toutes les informations ne peuvent tenir sur une seule et même fiche. Cependant, la fiche à trois volets peut servir dans le cadre du centre, pour le catalogue matières , il est le plus important. Les éléments essentiels à l'identification devront figurer dans le bas de la fiche . Ces éléments pourront être :

- le descripteur servant d'entrée
- le numéro d'inventaire
- la date d'enregistrement du document
- le lieu de la collecte
- le nom du ou des participants
- le nom du collecteur
- la durée de l'enregistrement
- le sujet de l'enregistrement

signifié en une ligne.

La surface restante permettra de faire figurer l'analyse chronologique (27) avec le minutage, et enfin, des renseignements concernant le cadre de la collecte, c'est à dire, le numéro de l'enquête, la finalité de l'enquête, l'ère géographique , l'heure de l'enquête, les numéros des documents se rapportant à l'enquête. Cette fiche ne contiendra donc pas de résumé, mais l'analyse chronologique devrait permettre pour une première recherche, de bien situer le document, aussi bien sur le plan géographique que sur le but de l'enquête.

(26,) Voir p. 34

(27) Voir p. 36

- A. 1) RACINE : ESTHER
(Fest. d'Anjou, ss.pub.) sc (2'55)
2) EURIPIDE - H.RONSE et M.POUMARAT, adapt.
Antoine DUHAMEL, mus.de sc.
LES BACCHANTES
(Fest.d'Anjou,ss.pub.) 2 sc (4'05)
I. 1) Marie-Ange DUTHEIL - Lucienne TROKA
Henri RONSE,m.sc.
2) M.A DUTHEIL - M.AURICOSTE - B.ROUSSY - L.TROKA -
M.POUMARAT - S.GOFFRE - Henri RONSE, m.sc.
V. Henri RONSE,dlr. du Festival d'Anjou : la diversité

des manifestations artistiques proposées - La poursuite du festival de la tragédie française (élargie aux sources de la tragédie et à ses résonances contemporaines) avec "Esther", de RACINE, "La Tragédie de Pyrame et Thisbé", de Th de VIAU, "Les Bacchantes", d'Euripide, Pyrame et Thisbé", de Th.de VIAU, "Les Bacchantes", d'Euripide, et deux oeuvres de RITSOS, "Hélène" et "Ismène" - Les problèmes particuliers que pose au metteur en scène la tragédie grecque- (entr.avéc M.SUEUR-19'30").

DOCUMENT R.F. - NOUVELLE UTILISATION : LIBRE - RÉSERVÉE

RONSE Henri

PHONOTHÈQUE

80 C 3043 S 25

TITRE : LES MATINEES DE FRANCE-CULTURE
SOUS-TITRE : Les Arts du Spectacle (fiche 2 : Fest d'Anjou)
AUTEURS :
PRODUCTEUR : C.JORDAN
INTERPRÈTES : Voir dépouillement
VOIX : H.RONSE
ENREG LIEU :
ENREG DATE : Simultané
DIFF. CH. DATE : F.CULT 20.6.80
COLLATION : 2 B. 1H38', R.E

RÉALIS^R :

GENRE :

COPIE :

RONSE Henri

PHONOTHÈQUE

80 C 3043 S 25

TITRE : LES MATINEES DE FRANCE-CULTURE
SOUS-TITRE : Les Arts du Spectacle (fiche 2 : Fest d'Anjou)
AUTEURS :
PRODUCTEUR : C.JORDAN
INTERPRÈTES : Voir dépouillement
VOIX : H.RONSE
ENREG. LIEU :
ENREG. DATE : Simultané
DIFF. CH. DATE : F.CULT 20.6.80
COLLATION : 2 B. 1H38', R.E

RÉALIS^R :

GENRE :

COPIE :

R.F. Mod. n° E9

Fiche repliable de Radio France

- le fichier informateur : Il est intéressant de le conserver, car selon la politique de collecte envisagée, il peut permettre d'établir un réseau des détenteurs. La fiche informateur ne sera pas forcément normalisée, mais devra contenir tous les renseignements nécessaires, notamment en ce qui concerne les parentés, l'ethnie, la situation sociale dans le lignage et dans le village, les déplacements effectués, en cas de migrations, et enfin les connaissances de l'informateur.

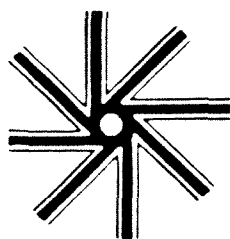
- le fichier d'analyses : Le fichier d'analyses comprendra, sur des fiches de format supérieur :
- le numéro d'inventaire
- l'objet de l'enregistrement
- la date
- la durée
- le résumé informatif
- l'analyse chronologique

C'est cette fiche qui permettra au chercheur de prendre connaissance de façon approfondie, du document, avant un éventuel visionnement, ou une écoute. Ce type de fiches existe dans le service d'actualités Visnews à Londres. Elles ne sont pas conservées sous forme de fichier, mais envoyées par l'agence aux abonnés, en accompagnement du sujet vidéo. (28) Il est tout à fait possible de les présenter en fichier documentaire.

Ces trois fichiers ne sont que des fichiers de base, et on peut bien sûr les multiplier. Ainsi un fichier géographique pourra être très utile. Il permettrait de rassembler tout ce que l'on possède sur tel ou tel village.

Le Centre National de Documentation Pédagogique a élaboré une méthode pour la description et l'analyse du contenu des documents audiovisuels, cependant cette méthode est difficilement adaptable à la tradition orale, car une large part est faite à la description technique du film, par exemple. Dans le cas de la tradition orale, les films tournés, ne sont généralement pas

(28) Voir p. 36



BANDE 309

VISNEWS
SERVICE D'ACTUALITES

No. de Prod. 2242/84

Tournage LONDRES

Date 17 AVRIL 1984

objet ROYAUME-UNI : UN INCONNU TIRE SUR DES MANIFESTANTS ANTI-KADHAFI DE LA FENÊTRE DU "BUREAU POPULAIRE LYBIEN" A LONDRES : BILAN - UNE FEMME POLICIER TUÉE ET PLUSIEURS BLESSÉS (SON NATUREL)

enregistrement	Durée	Base de Temps (Début)	Base de Temps (Fin)
17 AVRIL 1984	2.08	00.38.10	00.40.18

Une manifestation anti-Kadhafi à Londres hier, le 17 avril, a très mal tourné. De la fenêtre de la représentation libyenne des rafales de fusil mitrailleur ont été tirées contre les 78 personnes qui protestaient dans la rue en bas, blessant une dizaine d'entre elles et causant la mort d'une jeune femme policier. Des unités de police devaient rapidement boucler le quartier de St James's, dans le West End de la capitale britannique, et faire évacuer les bureaux environnants. Des tireurs d'élite ont été postés sur les toits et à des endroits stratégiques pour surveiller l'immeuble où se trouve le "Bureau Populaire Libyen". Les blessés ont été rapidement évacués vers des hôpitaux, mais Yvonne Fletcher, la jeune femme policier, mourait quelques heures plus tard de ses blessures à l'abdomen. La plupart des responsables de la représentation libyenne n'étaient pas dans leur bureau à l'heure de l'attentat. Un homme, les bras levés, devait sortir de l'immeuble et se rendre à la police. Celle-ci établissait des contacts téléphoniques avec l'ambassade, affirmant qu'elle cherchait à mettre fin au siège sans effusion de sang supplémentaire. Une émission radiodiffusée à Tripoli, et captée à Londres, a accusé les forces de l'ordre britanniques d'avoir pris l'ambassade d'assaut et d'avoir tiré sur le personnel. Ces derniers mois, la police britannique avait à plusieurs reprises fait part de ses craintes concernant des incidents violents entre anti-kadhafistes et pro-kadhafistes résidant en Grande-Bretagne. Récemment, plusieurs attentats à la bombe contre des cibles libyennes avaient eu lieu à Londres et à Manchester. Selon l'agence Reuter, des gardes révolutionnaires se sont postés autour de l'ambassade de Grande-Bretagne à Tripoli où une vingtaine de diplomates sont bloqués.

1. VG Manifestants masqués protestent contre Kadhafi (4) 0.30
2. VG Coups de fusil, des gens tombent à terre, la femme policier se roule par terre, d'autres policiers viennent à son secours (3) 0.50
3. PM Blessés à terre gémissent, on vient à l'aide de la femme policier, on voit une main ensanglantée (3) 1.09
4. VG Les policiers se mettent en position autour du véhicule 1.15
5. VG Homme de l'ambassade se rend (vu à travers les arbres) 1.27
6. L'homme contourne l'immeuble et est fouillé par la police 1.41
7. VG Gardes sur les toits 1.52
8. VG Fourgons de police arrivent/Voiture qu'on fouille 2.08

REDACTION : KAREN O'CONNOR/CHRISTIAN HAREL/MCD

Résumé

Analyse chronologique

réalisés à des fins esthétiques. D'autre part, cette analyse est prévue dans le cadre d'une normalisation de la description des images animées, aussi les fiches reposent sur des distinctions de genre : reportage, documentaire, fiction, portrait, document pédagogique ,,. Dans notre cas, la plupart des documents se trouverait en catégorie documentaire, ce qui n'apporterait donc que très peu d'informations.

CHAPITRE III : LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

Il nous a semblé important de signaler ici quelques éléments en vue d'une bonne conservation. Si l'on décide au départ de diffuser les produits collectés, il faut tout d'abord penser à bien les conserver.

I - Nécessité de la conservation

Cet aspect de la gestion documentaire est trop souvent négligé. Négligé, parce que les autorités ne sont pas toujours assez sensibilisées au problème de la conservation, et qu'elles estiment suffisant, de fournir des crédits pour l'achat du matériel. Cependant lorsque l'on voit les coûts du matériel, la nécessité d'une bonne conservation se fait encore plus sentir. Le stockage et la restauration des matériels coûtent chers. Ce sont des charges permanentes pour la bibliothèque. Des obstacles évidents empêchent aujourd'hui, la rentabilisation économique et culturelle de ces investissements. La faiblesse du marché de diffusion en est l'un des premiers. Cependant, ces obstacles peuvent être surmontés si les objectifs de préservation rejoignent ceux d'une exploitation sélective et diversifiée, et si, les moyens de recherche et de financement sont affectés à la tâche de conservation.

Dans les pays en voie de développement où la bande vidéo et même la bande son, coûte non seulement très chère, mais est également difficile à obtenir, car importée de l'étranger, la tentation est grande d'effacer les vieilles bandes, et de les réutiliser pour de nouveaux enregistrements. Cette pratique est bien sûr à déplorer, mais la sélection fait aussi partie de la phase de conservation. Tous les services seraient rapidement engorgés, si ils ne pratiquaient pas des tris. Dans le cas de la tradition orale, cette sélection ne devrait pas exister,

dans l'absolu, puisque la collecte a pour but de sauvegarder le passé. Cependant, on est parfois obligé de concilier les principes et les aléas de la situation réelle. On peut donc penser à une réutilisation des bandes ayant servies lors de la première phase de collecte, lorsque celles ci ne présentent pas un grand intérêt, par rapport aux versions définitives de la troisième phase (29).

Devant les coûts d'investissements, tous les centres et toutes les bibliothèques ne peuvent se transformer en dépôts d'archives. Il semble important, qu'un centre de tradition orale (30) s'organise au niveau de la conservation, avec les autres institutions du pays : par exemple les Archives Nationales... Le centre ne doit pas se substituer aux archives, qui ont pour fonction intégrante de conserver à long terme, et sont donc mieux équipées. Il peut être possible, pour limiter les investissements, que le centre dépose ses "originaux". Ainsi ceux ci, seront mieux conservés et en sécurité dans un autre lieu. De plus, les documents audiovisuels nécessitent pour leur remise en état, un matériel de laboratoire coûteux, et qu'il n'est pas forcément utile de posséder en plusieurs exemplaires. Souvent, même le bibliothécaire ne sera pas à même de procéder aux réparations utilisant ce matériel.

2 - Les principes d'archivage

Lorsque le principe de conservation est reconnu, il faut définir des principes d'archivage. C'est à dire, décider sous quelle forme, seront conservés les documents. Le premier principe doit être la duplication systématique des originaux en copies, permettant une diffusion future. Le magnétoscope offre ici un nouvel avantage, les vidéocassettes sont une solution "relativement" économique. Ce système est adopté par l'Institut National de l'Audiovisuel, qui, ayant à faire face à un grand nombre de documents, a dû établir des règles strictes.

(29) Voir P. 8

(30) Dans le cas où nous l'envisageons, le centre n'est qu'un centre régional.

Le support sur bandes 2 " est réservé aux documents susceptibles d'être souvent réutilisés. Ce support est plus coûteux que le 3/4 ". La qualité de l'enregistrement est moins bonne dans le cas du 3/4 ", cependant on peut considérer, dans le cas d'un centre de tradition orale, que c'est moins la qualité de l'enregistrement que la valeur de son contenu qui doit primer.

3 - Identification des matériaux

Avant de dupliquer et de protéger les supports originaux, il est nécessaire de les identifier. On trouve principalement :

- le film : généralement en 16 mm. Le système double bande : bande image séparée de la bande son , augmente les risques de mauvais conditionnement, de perte d'un élément et impose la vérification du synchronisme. On trouvera aussi du super 8, puisque le tournage a souvent été réalisé avec du matériel d'amateur. En ce qui concerne le tirage de nouvelles copies, le film exige le relavage et le retraitement de la gélatine . La duplication bénéficie des progrès intervenus dans les tireuses de film. De nouveaux systèmes de défilement continu, de marquage de la pellicule à l'étalonnage et surtout de bain d'immersion, permettent de mieux traiter le support original et de faire disparaître l'essentiel des défauts mécaniques tels les rayures et les tâches.
- la bande vidéo : c'est un produit qui exige des précautions d'emploi exceptionnelles. Si elle a été mal conditionnée ou mal manipulée, la bande peut comporter des plis, des rayures, des abrasions, ou des dépôts divers, des arrachages partiels de la couche magnétique. Dans la phase de lecture, le résultat peut s'avérer désastreux .En effet, la qualité du signal dépend du bon contact permanent entre la tête vidéo et la bande, sachant qu'un défaut de bande aussi minime soit-il (0,1 mm), est visible sur l'écran de télévision .
- la bande magnétique son , est aujourd'hui la plus connue. Le stockage sous forme de cassette amène des problèmes pour l'archivage . Outre les problèmes inhérents à la bande, d'autres difficultés

spécifiques aux mécanismes propres de la cassette apparaissent, particulièrement au niveau du défilement irrégulier de la bande, de la pression incorrecte du ruban sur les têtes... D'autre part, les bandes sont très minces et si elles se vrillent, il est très difficile d'y remédier. L'usage des bobines est pour toutes ces raisons largement préférable.

4 - Les principaux agents destructeurs

Des détériorations observables seulement au bout d'un certain nombre d'années, dans des pays tempérés, peuvent sous des climats tropicaux, détruire totalement le document et ce, en l'espace d'un temps très court, parfois un ou deux mois, suffisent pour qu'il soit perdu.

Les principaux agents destructeurs sont : - les micro - organismes : ils sont dûs au taux élevé d'humidité relative, ils attaquent la couche image et la gélatine. L'humidité "fraîche" entraîne avec le temps, la dégradation du triacétate de cellulose. L'humidité "chaude" entraîne le développement des parasites. Les nouveaux supports polyester semblent offrir une meilleure résistance.

- la sécheresse :

La sécheresse provoque un craquellement des bandes ou un "frisage". Il est nécessaire de respecter un degré d'humidité relative minimale.

- les vents :

Particulièrement desséchants en Afrique de l'Ouest, les vents transportent de la poussière et du sable. Le sable est l'ennemi premier du matériel vidéo. Les magnétoscopes sont encore un matériel nécessitant des soins minutieux. Le sable, en s'infiltrant par le moindre espace vide, détériore les têtes vidéo. Les appareils doivent donc être nettoyés après chaque usage. On mesure l'importance de ces précautions, lorsque l'on sait que lors du montage en usine, l'air des salles est filtré. Il faut donc absolument veiller à la protection des ouvertures, même minimales.

Il faut prévoir aussi, tous les insectes pouvant s'infiltrer dans les magasins, ainsi que les rongeurs.

5 - Précautions

Pour se prémunir des agents destructeurs, il faut assurer de bonnes conditions climatiques. Le degré d'humidité relative, doit se situer entre 20 et 30 % pour les originaux couleur triacétate, et entre 30 et 50 % , pour les bandes magnétiques audio et vidéo. La température devra être maintenue autour de 10° dans les magasins et autour de 20° pour les surfaces de travail. Les gros écarts de température devront être évités à tout prix pour les documents. Dans le meilleur des cas, le centre devra disposer d'une pièce relais, entre la salle de consultation et les magasins , afin de préparer le passage des bandes. De même, avant de stocker des bandes nouvellement enregistrées, il faudra respecter un délai de repos d'au moins 12 heures. La lumière sera également contrôlée avec le luxmètre.

Des mesures simples d'hygiène peuvent aussi prévenir des dégâts plus importants . On prescrira la nourriture, la fumée, les boissons dans les magasins. On utilisera des gants pour manipuler les bandes, particulièrement au moment des montages. Certains vêtements attirent la poussière, comme le nylon, il provoque aussi de l'électrostaticité . Il faudra donc s'en abstenir, surtout dans les parages du matériel vidéo. De même, les trombones, le scotch, ne seront pas utilisés pour les documents à stocker.

Le stockage des documents pose problème. Le tout formé par chaque enquête, à savoir , la ou les bandes magnétiques, les documents papier : notes, transcriptions, traductions , doivent être stockés ensemble, car ils constituent un dossier dont les pièces ne doivent pas être éparpillées.

La solution la meilleure, semble être le stockage en boîtes carton, carton à faible degré d'acidité. Car ce matériel reste peu coûteux, et présente des garanties. On peut cependant stocker à l'intérieur de la boîte carton, les bandes magnétiques sous sachet polyéthylène. Ceux-ci offrent une grande résistance à l'eau et aux parasites. On peut par injection, introduire périodiquement des fongicides dans les sachets (31). Certains centres utilisent l'aluminium, mais le prix est élevé. Dans tous les cas, les bandes devront être stockées verticalement.

Il faudra tenir un carnet de bord, où l'on consignera, les entrées et les départs des documents, pour leur remise en état, ainsi que les dates d'inspection des magasins.

(31) Le stockage en sac polyéthylène est très controversé en France, il est beaucoup utilisé en Angleterre, où il semble donner une certaine satisfaction.

CHAPITRE IV : LA DIFFUSION

I - Nécéssité de la diffusion

La diffusion dans un centre de tradition orale est l'une des raisons principales de son existence. Toutes les tâches précédentes : collecte, traitement, conservation, ne se justifient que lorsque l'on songe à diffuser. La tradition orale est un phénomène dynamique, qui s'est transformé au cours des ans. Actuellement plusieurs phénomènes culturels d'ampleur mondiale, affectent progressivement les traditions . C'est l'urbanisation des pays en voie de développement, la multiplication des postes de radio et de télévision, la progression inexorable de l'économie marchande et monétaire, et enfin, l'existence d'une industrie mondiale de la culture qui exporte ses produits vers les pays en voie de développement. L'intérêt de sauvegarder les anciennes traditions est aujourd'hui très bien perçu, mais cet intérêt se cantonne souvent en un stockage stérile. Ceci peut mieux se comprendre lorsque l'on sait que l'échange des livres n'est que relativement récent, et ne s'est trouvé officialisé qu'en 1977, avec l'Accès Universel aux Publications. Il y a bien nécessité de diffuser, car la tradition orale, en tant que patrimoine culturel national, doit pouvoir figurer au même rang que celui des autres nations. D'autre part, la tradition orale ne doit pas prendre l'allure d'un "savoir poussiéreux", vis à vis des jeunes. Elle doit être redynamisée . Les moyens audiovisuels peuvent devenir par rapport à ce public, un bon intermédiaire. David K. Dunaway, dans un rapport à l'Unesco, symbolise bien le problème de l'attrait de la jeunesse pour le monde audiovisuel : " .. Confrontés aux traditions rurales bien moins tapageuses, de leurs ancêtres, les jeunes du monde entier sont fascinés par l'éclat de cet univers de néon. Les vieilles coutumes leur semblent pâles et sans avenir par comparaison (...) on a parfois le sentiment qu'une cérémonie traditionnelle, doit être retransmise à la télévision

pour que la collectivité retrouve la mémoire des temps lointains où elle la célébrait encore .." (32) La diffusion de la tradition orale pourra s'envisager sur le plan régional et sur le plan international, cependant dans les deux cas, elle devra prendre en compte le problème de la préservation de la tradition.

2- Préservation de la tradition orale

Les principaux travaux menés pour la préservation de la tradition orale, sont dus à l'Unesco. Deux comités d'experts gouvernementaux ont été convoqués. Le premier en 1981, pour définir les mesures à prendre pour préserver le folklore et la culture populaire traditionnelle, assurer leur développement, et les protéger contre les risques de dénaturation (33) . Le deuxième, en 1982, conjointement avec l' Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, pour élaborer des propositions quant à la réglementation des aspects de la propriété intellectuelle du folklore, (34) . Les enquêtes ayant précédé ces deux groupes de travail, ont montré que pour certains pays, la tradition orale est l'objet d'une protection légale, que pour d'autres, elle appartient au domaine public. Dans le premier cas, les principes juridiques les plus utilisés, sont :

- la notion de plagiat
- la notion de concurrence déloyale
- la notion d'un droit Sui Generis

Ces deux enquêtes montrent que l'objectif premier est la préservation de la tradition orale contre les risques de dénaturation. Ces dangers résultent de l'insertion de la tradition orale, dans le circuit commercial. Elle peut alors subir les mêmes altérations que les oeuvres traditionnelles : plagiat, appropriation, contrefaçon, exploitation illicite... Pour parer à ces atteintes, l'Unesco recommande l'établissement d'une liste des manifestations

(32) Unesco . Le Patrimoine non physique mondial, présenté par David K. Dunaway . Paris : Unesco, 1984, p. 21

(33) Unesco. Comité d'experts... p. 21

(34) Unesco. Etude préliminaire... p. 9

folkloriques susceptibles d'être reproduites par la voie de l'imprimerie, du magnétophone, du disque ou du cinéma. Les autorités compétentes comme les institutions culturelles, devront exercer un contrôle concernant toute utilisation de la tradition orale. Une législation doit réglementer son utilisation. Sa diffusion sur les médias doit donner lieu au versement d'un droit. Certains pays reversent ce droit à un fond national pour le folklore.

Toutes ces directives ne sont donc pas du ressort du centre, mais ce dernier a un rôle à jouer vis à vis des informateurs eux-mêmes. Au moment de la collecte, le problème de la diffusion devra être clairement abordé avec l'informateur. Si celui-ci désire prescrire un délai avant la diffusion, ce délai devra être respecté. Il pourra aussi soumettre son témoignage à un accord préalable, au moment de la diffusion.

3 - La diffusion des ressources

Les possibilités d'action en ce qui concerne la diffusion des collections, peuvent se situer au plan national et régional.

Sur le plan national, on pourra envisager l'échange de bandes bibliographiques entre pays, comme cela existe déjà pour les ouvrages. Les autres pays africains seront bien sûr les premiers concernés. La colonisation ayant établi des frontières arbitraires, il peut être intéressant de voir comment un groupe social scindé en deux, a évolué et transformé ses traditions. Le reste du monde aura aussi tout intérêt à participer à ces échanges.

Sur le plan régional ; la diffusion devra prendre en compte tous les utilisateurs potentiels. Ils sont : - les chercheurs, qui, les premiers, se sont intéressés à la tradition orale. Le centre devra vérifier périodiquement ses fichiers et chercher à améliorer le thésaurus, avec leur aide.

- les personnes de la localité :

Il s'agira souvent de paysans, donc ne maîtrisant pas la langue écrite. Le bibliothécaire aura un rôle important de trait d'union. Il est peu probable que les personnes viendront d'elles-mêmes au centre. C'est donc au bibliothécaire de les intéresser. Le centre devra prévoir un auditorium, selon ses possibilités, ou plus simplement, une salle disponible pour la projection et l'écoute. Il faut signaler ici, l'expérience menée au Mali. Il s'agit de l'implantation d'audiothèques rurales. (35) Les personnes sont directement impliquées dans la constitution des fonds, et les audiothèques sont devenues un relais de la vie sociale. L'action est principalement axée sur le développement, mais inclut la sauvegarde des traditions.

Le centre devra travailler avec les autres médias, telle la radio. Elle est très proche par son matériel, il lui sera facile d'emprunter des cassettes au centre. La radio peut atteindre un vaste public et est déjà largement utilisée au service du développement, c'est le cas de Radio Sénégal qui diffuse des programmes d'histoire. La télévision pourra aussi emprunter. Grâce aux bandes vidéo, le transfert se fera encore plus facilement. Les écoles devront être aussi en contact. Dans certains pays, comme en Bolivie, des arrangements de mélodies et de danses folkloriques figurent déjà au programme des écoles primaires. Dans les classes secondaires, il y a des études de récits historiques oraux. L'enseignement est généralement assez développé, aussi, la coopération avec le centre de tradition orale ne nécessite pas la création de nouvelles institutions. On pourra même aboutir à l'élaboration de programmes éducatifs

4 - Les possibilités offertes au centre

Ces possibilités sont nombreuses, elles sont fonction des ressources en personnel et financières. Il pourra s'agir d'expositions ou de foires, de séminaires, de rencontres entre les divers informateurs, de semaines culturelles autour d'un thème.

(35) Unesco. Implantation d'audiothèques ...

Il serait souhaitable que le centre publie un bulletin de liaison, qui servira aussi à signaler les nouvelles acquisitions . Le bulletin pourra prendre une forme imprimée ou être enregistré sur cassettes . Il sera diffusé dans les écoles, les autres centres de recherche, à la radio et à la télévision.

Le centre doit donc être un point de rencontre. Il n'a aucun intérêt à vivre replié sur lui-même.

CONCLUSION

Les changements socio-culturels accélérés ont suscité une prise de conscience collective, relative à la dilapidation du patrimoine culturel, propre à chaque communauté humaine, et encouragé une quête d'identité . La gestion de la tradition orale consiste à coordonner l'usage de la communication traditionnelle aux nouveaux supports . Le bibliothécaire a donc la charge, tout comme il le ferait dans le cas d'ouvrages, de collecter les sources orales, pour constituer son fonds . Dans ce domaine, la coopération est nécessaire. Elle se situe à tous les niveaux, au niveau de la collecte, pour définir conjointement la politique de recherche, au niveau de la gestion pour arriver à harmoniser l'exploitation du fonds, et au niveau de la diffusion, pour satisfaire un public plus large. Ce n'est que sous forme orale que la tradition prend toute son ampleur, aussi le matériel sonore est prépondérant. Cependant, on a découvert avec le film, que bon nombre de messages échappaient à l'écoute . Cette nouvelle dimension, apportée par le film, se trouve simplifiée dans l'usage, par la vidéo. Cette dernière a déjà fait ses preuves et l'on découvre aujourd'hui de nouveaux avantages, en ce qui concerne le stockage et la diffusion des enregistrements . Le matériel doit être lui aussi, l'objet de concertation entre les différents partenaires pour uniformiser les échanges . Ces derniers doivent être favorisés, car de moins en moins un centre peut vivre en autarcie .

BIBLIOGRAPHIE

Les Archives de la télévision ...In : Dossiers Documentaires de
l' Institut National de l'Audiovisuel, 1984, n° 22

ASSOCIATION FRANCAISE D'ARCHIVES SONORES. L' Oral en boîte ...
Paris : AFAS, 1984

BARRY(David) . Les Moyens Audiovisuels et la tradition orale .
sl, sd, (35p)

BOUVIER(Jean claude). et al. Tradition orale et identité culturelle.
Paris : CNRS, 1980

Le Centre d'Etudes des Traditions Orales (C.E.T.O) In : Cahiers
ORSTOM , série Sciences Humaines, 1976, 13, n° 2, p. 219-223

CENTRE NATIONAL DE LA DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (France) . Décrire
l'audiovisuel... Paris : SNDP, 1983

DIAWARA(Mamadou) . La Tradition orale comme source historique...
In : Etudes maliennes , 1979, n° 1

DIOP (Mamadou Oumar). Contribution à la définition d'une médiathèque
publique africaine . Mémoire DSB , 1980,16.

DIIOUF (Modibo Oumar) . L' Importance des auxiliaires audiovisuels
dans les bibliothèques africaines . Mémoire DSB, 1975, 27

DUBOIS (Florian) . L'Audiovidéothèque . La Pocatière : Société de
stage de bibliothéconomie , 1972

GOROG (Véronika). Littérature orale d'Afrique Noire . Paris :
Maisonnette et Larose, 1981

HERZHAFT (Gérard). Pour une médiathèque ... Paris : Promodis, 1982

INTERPHOTOTHEQUE(Paris). Conservation des images fixes... Paris :
La Documentation Française, 1977

INTERPHOTOTHEQUE(Paris). Le Traitement automatisé de l'image...
Paris: La Documentation Française, 1977

KOUASSI(Kouakou). Bibliothèques et tradition orale. Mémoire DSB,
1981, 17

LANCE(David) . Guidebook to oral history practice. Paris: Unesco, 1980

MORICE(C). Quelques problèmes du cinéma ethnographiquⁿe. In : Cahiers
ORSTOM, série Sciences Humaines, 1976,13, n° 2, p. 203-211

N'DIAYE(Raphaël). L'Enseignement des traditions orales. Extrait des
4 ° journées de l'Association Internationale des Ecoles de Sciences
de l' Information, Rabat (Maroc) , 24-29 avril 1984

OWEN (David), DUNTON (Mark) . La Vidéo ...Paris : Denoël, 1983

Le Patrimoine audiovisuel en France. In : Gazette des Archives,
1980, n° III

ROUCH(Jean) . Techniques de recueil des traditions orales . In :
Réunion de spécialistes en traditions orales africaines , Niamey
(Niger), 1967

SURUGUE (B) . Un Procédé synthétique d'exploitation des documents
sonores . In : Cahiers ORSTOM , série Sciences Humaines, 1971, 8, n° 4

UNESCO . African oral tradition... In : Cultural Development, 1974,
n° 3

UNESCO . Etude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques
de la sauvegarde du folklore ... Paris : Unesco , 1983

UNESCO . Implantation d'audiothèques au Mali, présenté par Elvia Restrepo . Paris : Unesco , 1983

UNESCO . Le Patrimoine non physique mondial, présenté par David K; Dunaway . Paris : Unesco , 1984

UNESCO . Programme de collecte et d'exploitation des traditions orales, présenté par Honorat Aguessy . Paris : Unesco, 1979

UNESCO . Projet d'accord entre l'Unesco et le Centre Est Africain des Traditions Orales et des Langues Africaines (EACRONATAL) ... Paris : Unesco , 1984

UNESCO. Conférence générale (17 ; 1972 ; Paris) . Actes de la 17^e Conférence générale ...Paris : Unesco , 1972

UNESCO. Comité d'experts gouvernementaux sur la sauvegarde du folklore. Etudes des mesures à prendre pour préserver le folklore et la culture populaire traditionnelle... Paris : Unesco, 1982

VANSINA (Jan). De la tradition orale... Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale, 1961

